Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 035-213501901-20260320-09NBREADJOINT-DE

Département : **ILLE et VILAINE**
Arrondissement : **FOUGERES – VITRE**
Commune : **MONTHAULT – 35420 – 6 rue des écoles -**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°009/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars
Le Conseil Municipal de la commune de MONTHAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M Roger BUFFET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 mars

Présents : M Roger BUFFET, M Jean-François NIVLET, M Gérard COUASNON, M Sébastien CHESNEL, Mme Catherine LETINTURIER-CHARBONNEL, Mme Colombe DELFERIERE, M Stéphane CHARBONNEL, Mme Virginie HATTE, M Sébastien FRETAY, Mme Amélie DELLEMMES, Mme Lucie DUVAL
Absent :
est nommée secrétaire de séance.

Objet : Détermination du nombre de postes d'adjoints

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1-1 et L.2122-2,

Considérant qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;
Considérant que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil
Ce pourcentage donne pour la commune de MONTHAULT un effectif maximum de 3 adjoints.

Il vous est proposé la création de 2 postes d'adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour,
DÉCIDE la création de 2 postes d'adjoints au maire.

Délibéré en séance les jour mois et an dessus

Pour Copie Conforme

Le MAIRE

MONTHAULT MAIRIE (ILLE-ET-VILAINE)

Roger BUFFET

La Secrétaire

Lucie DUVAL

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-préfecture
le :
Publié ou notifié le :